



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit septembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Manon BLOQUE, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

Absents : N'Fissa BENSAID, Cécile FABRE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absents représentés : Corinne LEFEBVRE (procuration à Stéphane MATEO), Laure ZEROUALI (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance : Stéphane MATEO

Objet :

Avenant financier à la convention avec les FRANCAS du Gard relative à la mise en œuvre du projet enfance jeunesse sur le territoire communal

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2022, déléguant la gestion des services périscolaires et extra scolaires à l'Association Les Francas du Gard et à signer la convention pluri annuelle d'objectifs (CPO 2022-2025) ;

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation du service périscolaire est établie sur la base d'un nombre d'agents techniques communaux exerçant leurs missions sur les temps périscolaires et méridien et un nombre d'animateurs Francas exerçant des missions d'animation sur ces mêmes temps. Le nombre d'agent dédiés aux missions est encadré par la loi et doit être proratisé au nombre d'enfants accueillis.

Un agent technique communal exerçant ses missions au sein de l'école primaire ayant été basculé au service technique à plein temps, il est demandé à l'association Francas de mettre à disposition un agent supplémentaire afin de conserver les effectifs nécessaires aux accueils périscolaires et méridiens.

Cela engendre une modification du tableau financier devant donner lieu à la signature d'un avenant.

Montant total précédent = 55 222 €

Montant total nouveau = 87 507 €

Différence = 32 285 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier

Le secrétaire de séance,
Stéphane MATEO

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire
Nicolas CARTAILLER

